La commande publique

Autor(en): **Attinger, Bernard**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **62 (1989)**

Heft 3

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-128976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA COMMANDE PUBLIQUE

Les quelques réflexions qui vont suivre n'ont pas la prétention d'aborder le sujet, «la commande publique», de façon exhaustive. Elles souhaitent simplement illustrer, au moyen de quelques jalons historiques ou «exemples» plus récents, quelques-uns des aspects et des particularités de cette commande par rapport à l'ensemble de la production architecturale.

Pour éclairer le propos, il y a lieu de rappeler que la commande publique est le fait du pouvoir. Ce pouvoir décide de construire pour répondre à ses propres besoins ou à ceux de la collectivité. Il peut s'agir, dans le premier cas, du Palais du gouvernement, du Palais de justice, de l'Hôtel de police et, dans le deuxième cas, de l'école, du home pour personnes âgées, de l'hôpital. Face à ces différentes situations, le pouvoir peut soit marquer l'institution, soit être beaucoup plus discret; cela peut dépendre de nombreux facteurs tels que l'image qu'il a de lui-même, l'image qu'il a ou qu'il veut donner de l'objet à construire, de «l'air du temps»: la démocratie peut vouloir marquer le pouvoir du peuple comme le roi le sien. Il y a aussi lieu de noter que l'importance que l'on donne à l'objet à construire dépend aussi de l'importance de cet objet dans son contexte historique. On peut citer l'exemple des grandes gares de l'époque glorieuse du chemin de fer (1) ou celui des stations-service (2) de l'immédiat après-guerre. Avec la banalisation tant du chemin de fer que de la voiture, on a vu ces éléments retrouver des dimensions beaucoup plus en rapport avec la

1 – *Gare de Lausanne.*

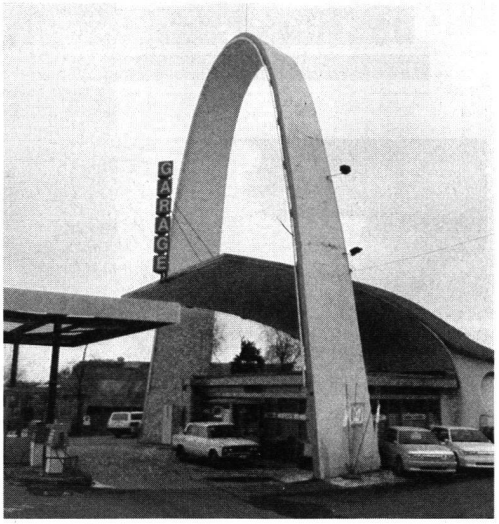

2 – *Station-service «Arc-en-ciel», Bussigny.*

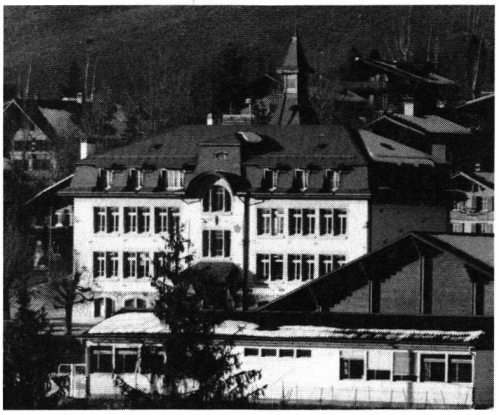

3 – *Ecole de Rougemont.*

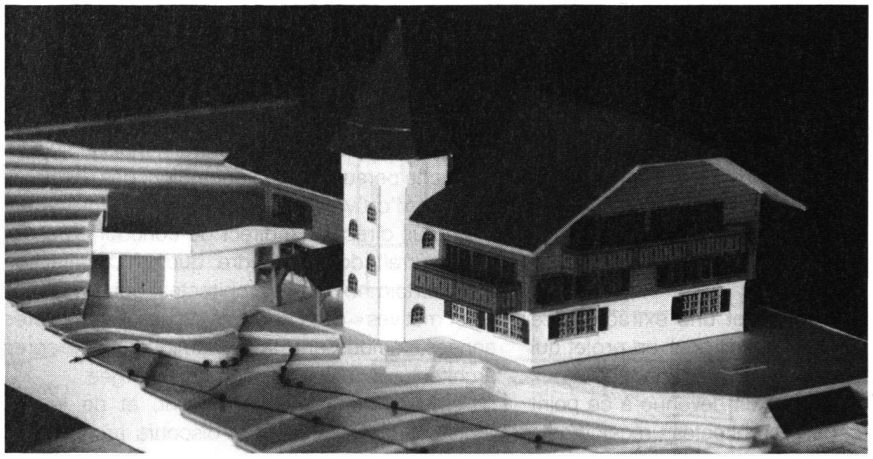

4 – *Projet de Maison de Commune.*

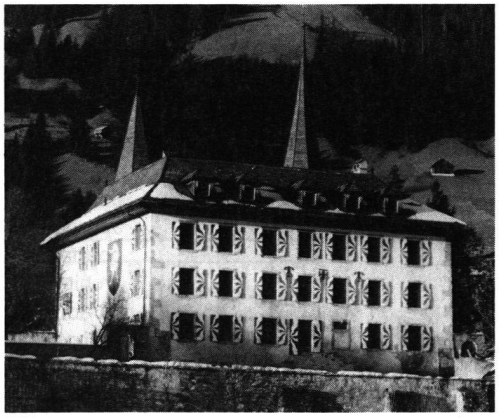

5 – *Château de Rougemont.*

6 – *Cure de Montpréveyres.*

nécessité de leur usage qu'avec leur gloire momentanée. En tout état de cause, le pouvoir, lorsqu'il construit, se doit de montrer l'exemple, à moins qu'il ne déconsidère complètement son rôle ou sa mission qui de tout temps demeure: être devant, parce qu'il est l'ÉLU.

Dans ce domaine, les démocraties, à l'exception des démocraties dites populaires, sont souvent beaucoup plus discrètes que les pouvoirs dits

7 – *Fondation Claude-Nicolas Ledoux.*
(Photo Marc Paygnard.)

8 – *Pyramide du Louvre.*

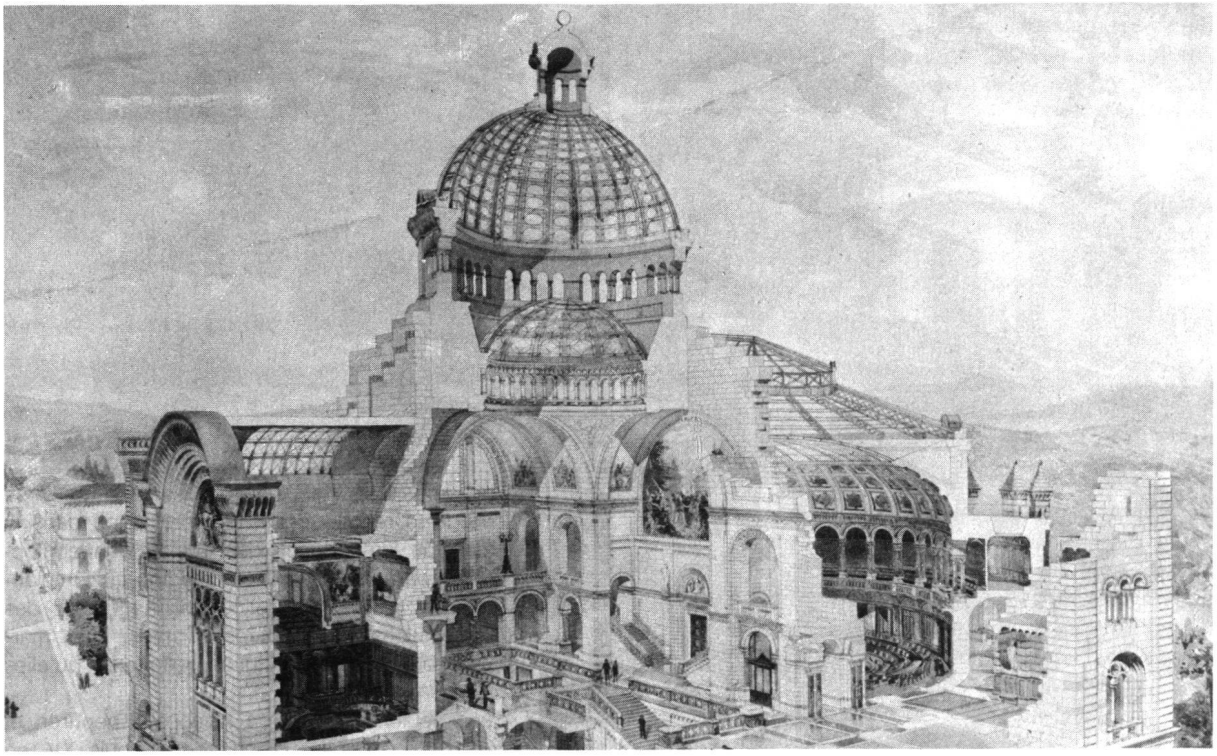

9 – *Concours pour le Palais fédéral. Perspective du projet lauréat. Arch. Bluntschli.*

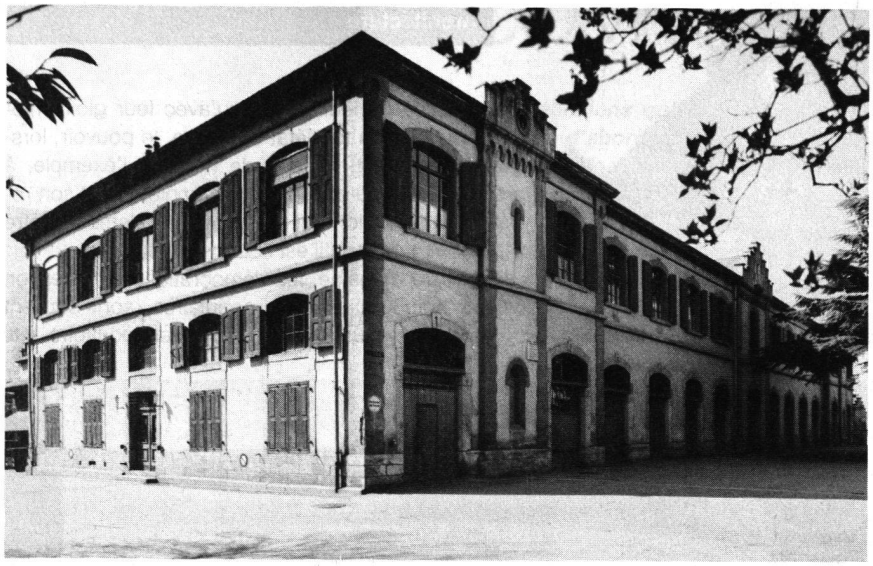

10 – Arsenal de Sion.
(Photo Archives cantonales.)

forts. Elles ont su cependant marquer dans la pierre et dans l'architecture certaines idées fortes: l'instruction publique a marqué de ses constructions la plupart des villes et des villages vaudois (3). L'importance de ces constructions est à la hauteur de l'image que l'on voulait donner à l'instruction à cette époque. Lorsque notre génération y ajoute une salle de gymnastique déguisée en grange-écurie, laisse-t-elle entendre que les élèves sont des veaux ou confond-elle culture, même physique, et le produit de l'autre: le foin? La maquette d'une future maison de commune (4) montre dans sa tourelle l'ambition de retrouver l'image de son château (5) et dans son «chalet» l'impossibilité d'assumer son rôle, cela tout en rejetant notre siècle (avance-t-on à reculons pour ne pas voir arriver le troisième millénaire?).
Si l'on remonte dans le temps, on remarquera la qualité de la plupart des cures protestantes vaudoises (6) érigées lors de l'occupation bernoise.

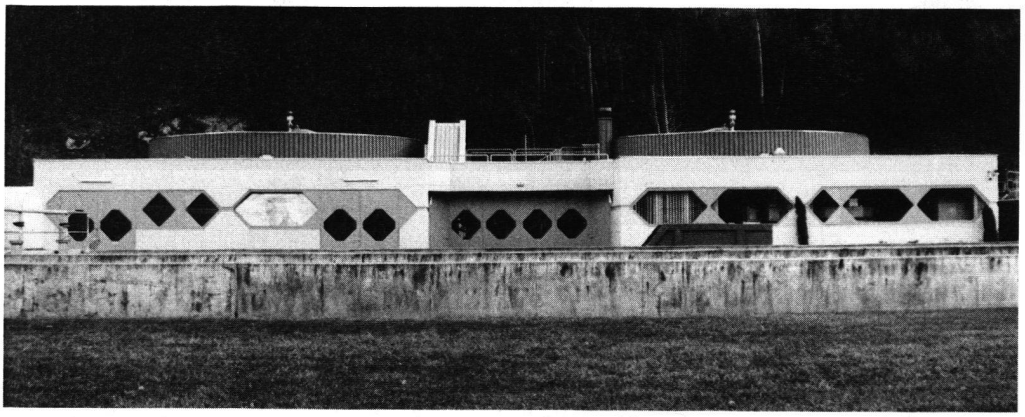

11 – STEP de Nendaz.

12 – Palais de justice, Sion.

13 – La Grenette, Sion.
(Photo J.-Marc Biner.)

Ces cures, merveilleusement restaurées par mon collègue Dresco, sont la démonstration dans la pierre de l'importance que voulait donner l'occupant bernois à la nouvelle religion qu'il implantait. Ces cures se distinguent nettement des constructions vernaculaires voisines. Elles marquent clairement l'institution religieuse qu'elles représentent.
Sans vouloir remonter à Kheops, Khephren et Mykerinos, on peut rappeler que Louis XV, en

mandatant Ledoux pour la réalisation des salines d'Arc-et-Senans (7), entend bien que ces salines ne soient pas simplement des petites usines, mais bien qu'elles indiquent, par la qualité de leur organisation et de leur architecture, l'importance que revêtait le sel pour le pouvoir et comme pouvoir. Plus proche de nous, les rois que sont les présidents de la République française ont su, depuis qu'ils sont élus au suffrage universel, marquer leur passage dans la pierre. Napoléon III a transformé le visage de Paris par l'action du baron Haussmann. De Gaulle a réalisé les grandes infrastructures et lancé la création des villes nouvelles. Pompidou s'est fait ériger son centre à Beaubourg. Le règne de Giscard est marqué par les lutte entre lui-même et son ancien Premier ministre Chirac autour des halles de Paris. Mitterrand laissera en témoignage l'arche de la Défense, la pyramide du Louvre (8), l'Institut du monde arabe et les folies de Tschumi. Au-delà de l'orgueil qui marque ces réalisations, il est important de considérer les objets architecturaux qui, eux, demeurent.

Et la Suisse, me direz-vous: ne se retrouve-t-elle pas tout entière lors de sa véritable constitution dans l'image que donne le Palais fédéral (9) dominant l'Aar? Les casernes et arsenaux (10) de la fin du siècle passé et du début de ce siècle marquent eux aussi à leur manière une volonté d'unité et d'indépendance. Des grands travaux de ces vingt dernières années, la grande vogue de l'épuration des eaux laissera en témoignage de très nombreuses stations d'épuration sans architectes, car ces messieurs de Berne et de l'environnement, en refusant de subventionner des honoraires d'architectes, ont démontré que leur environnement se limitait aux odeurs et aux eaux sales. Par bonheur et par exception, quelques rares communes ont su «qualifier» aussi cette réalisation publique (11) (STEP de Nendaz).

Face à la timidité contemporaine, il faut savoir regarder puis comprendre les témoignages du passé: un Palais de justice (12), un marché au grain (13). Ayons comme eux le courage de nos actes: un collège (14), un hôtel de ville (15)...

Le «moins d'Etat» ne doit pas se transcrire par un affadissement des constructions publiques, mais dans une législation plus attentive à la liberté du citoyen. Un Etat plus respectueux des individus pourra (osera) mieux affirmer, dans la construction publique, son existence et son rôle en faveur de la collectivité. Il montrera ainsi la différence entre la commande privée et sa commande publique.

Bernard Attinger,
architecte cantonal, Valais

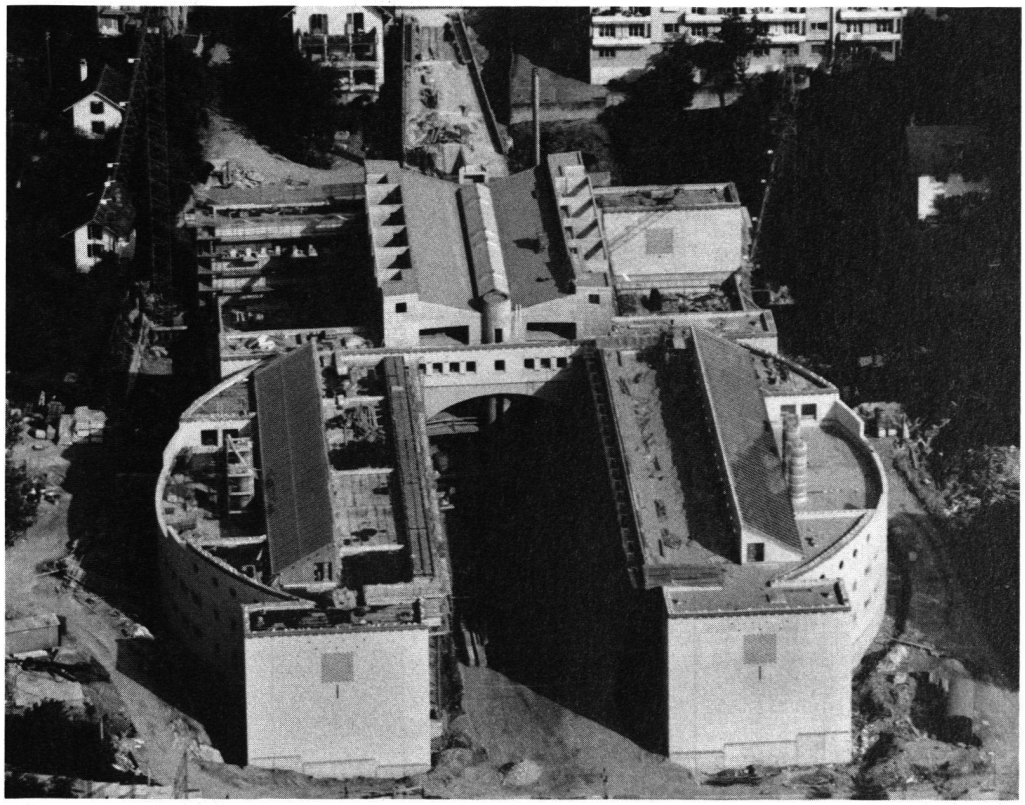

14 – Collège de Nyon.
(Photo P.-A. Vuitel.)

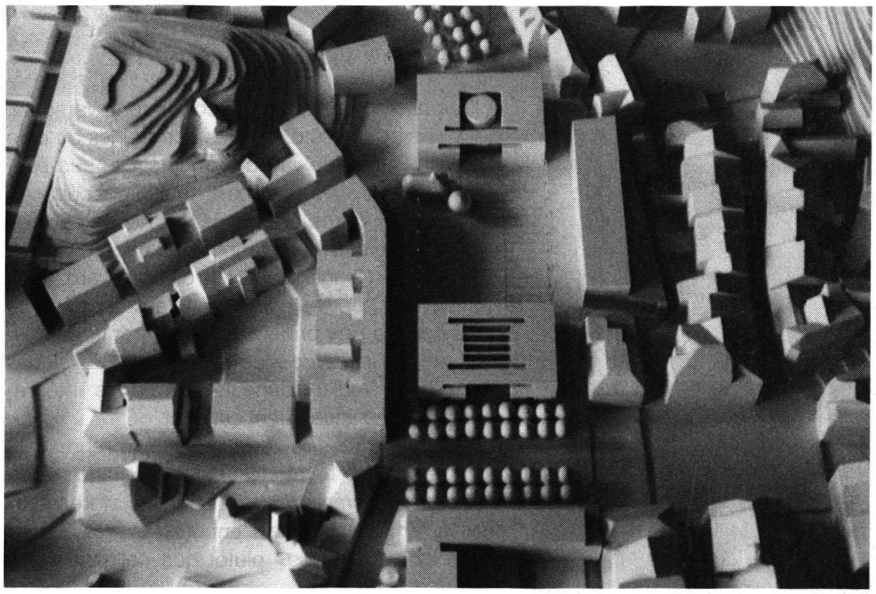

15 – Hôtel de Ville de Monthey.
(Photo Claudine Lorenz.)